



Nathalie Arsenault
Greffière-trésorière

Saint-Siméon, le 8 novembre 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
MRC DE BONAVENTURE
PROVINCE DE QUÉBEC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 520-23

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ayant pour objet et conséquence d'abroger les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 15 août 2023 ;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Siméon peut modifier le contenu de son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le **projet de Règlement numéro 520-23**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le **projet de Règlement numéro 520-23** soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le contenu de l'Annexe C « Liste des chemins concernés par les modalités sur l'abattage d'arbres en forêt privée », faisant partie intégrante du Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon et intitulé « Municipalité de Saint-Siméon – Annexes – Règlements d'urbanisme », est abrogé.

ARTICLE 2

La Section 29 « Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé » du Règlement de zonage (Règlement numéro 362-09-2) de la Municipalité de Saint-Siméon est abrogée.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le **projet de Règlement numéro 520-23** soit

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon tenue le lundi 6 novembre 2023, à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

ARTICLE 1


Denis Gauthier
Maire


Nathalie Arsenault
Directrice générale
Greffière-trésorière

Avis de motion :	6 novembre 2023	Adoption :	2023
Adoption du projet de règlement :	6 novembre 2023	Entrée en vigueur :	2023
Assemblée publique de consultation :	2023		